



**CPAS**  
VIRTON

## AVIS DE RECRUTEMENT

ASSISTANT SOCIAL (H/F/X)

Le Centre public d'action sociale de Virton recrute en urgence un assistant social (h/f/x) à temps plein ou temps partiel pour les services social général/insertion socio-professionnelle sous contrat à durée déterminée en vue d'un CDI afin de satisfaire aux besoins actuels du service.

Les candidatures munies des pièces requises (**lettre de motivation, C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire, copie du permis de conduire**) seront transmises à Mme la Présidente du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou par courriel au département RH ([rh@cpas-virton.be](mailto:rh@cpas-virton.be)).

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

### CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Être ressortissant(e) ou non de l'Union européenne (pour les ressortissant(e)s hors EU, être en possession d'un permis de travail) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel du CPAS et de la MR-MRS « l'Amitié » ;
- Avoir une connaissance du français jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins, aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Être titulaire d'un diplôme d'assistant social de l'Enseignement supérieur de type court (graduat - bachelier) ou porteur d'un titre équivalent ;
- Disposer d'une expérience utile au sein d'un service social en CPAS est un atout ;
- Disposer du permis de conduire de la catégorie B ;
- Posséder un véhicule personnel à la date d'entrée en fonction ;
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (APE, ACTIVA, ...) est un atout ;
- Disposer d'une expérience utile de minimum deux ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et/ou dans la gestion de projets est un atout ;
- Posséder une très bonne maîtrise des logiciels bureautiques tels que WORD, OUTLOOK, la maîtrise d'EXCEL ;
- Maîtriser des législations en lien avec la fonction: la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.

*Le(la) candidat(e) désigné(e) bénéficiera du barème salarial B1.*

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du département R.H.

Le Directeur général,

Jérémy WINAND

La Présidente,

Lison THEMELIN